

Lyon, le 24 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**LA MÉTROPOLE DE LYON VOTERA UN MONTANT EXCEPTIONNEL DE 60 000€ SUPPLÉMENTAIRES À L'ATTENTION DES CPEF ASSOCIATIFS À L'OCCASION DE LA PROCHAINE COMMISSION PERMANENTE**

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont ouverts à toutes et tous en ce qui concerne la vie affective, sexuelle et relationnelle, ainsi que la planification des naissances et le dépistage des infections sexuellement transmissibles.

À l'occasion des consultations de contraception, les CPEF participent au dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein, et à la vaccination. Deux publics sont priorités : les jeunes et les femmes en situation de précarité ou qui ne disposent pas d'assurance maladie. Les professionnels de CPEF proposent aussi des espaces pour écouter les personnes sur leur sexualité, les rapports hommes-femmes, d'éventuelles violences, à l'occasion d'entretiens individuels ou d'actions collectives de prévention. Ils agissent au quotidien en faveur de l'égalité femme – homme, et, pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Il existe trois types de CPEF sur le territoire métropolitain : en régie (8 sur la Métropole de Lyon), hospitalier (HCL, CH de Givors, CH Saint Joseph St Luc) et associatif.

Le 5 juillet prochain, une délibération actant une augmentation de 5% des budgets des 4 CPEF associatifs (qui agissent par délégation de service public) sera soumise au vote de la Commission Permanente du Grand Lyon, du 5 juillet prochain. **Autrement dit, la Métropole apporterait plus de 60 000€ supplémentaires pour les CPEF associatifs** (planning familial à Villeurbanne, « Vie et famille » à Saint-Priest, association décinoise de planning familial à Décines et centre social de l'orangerie à Tassin), portant **la subvention globale à 1M 270 000€**.

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon « *Le vote de la Commission Permanente à propos de cette augmentation de subvention est très attendu par les associations. Les actions de prévention et de soin menées par les professionnels des CPEF pour permettre aux jeunes d'aborder en toute liberté des questions de sexualité, et aux femmes de se réapproprier leur corps et de s'emparer de leurs droits, est essentielle : leur travail doit être valorisé et davantage déployé.* »

Cette augmentation poursuit les objectifs de la Métropole d'accroître les actions collectives en milieu scolaire, ainsi que dans les lieux de vie des jeunes bénéficiant d'une prise en charge de l'ASE ou en situation de handicap, et maintenir un niveau élevé d'accueil de personnes en situation de précarité.

Contact presse Métropole de Lyon

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27